



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250408-DEC2025_068-CC



Publié le 22/04/2025

DECISION DU MAIRE N°DEC2025-068

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CRECHE

Nomenclature ACTES : 1.3

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-04-04 du 03 avril 2025 concernant la mise à jour des délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant, de faire participer les agents de la petite enfance à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet les nouvelles connaissances sur le jeune enfant au service des pratiques pédagogiques du quotidien.

DECIDE

Article 1 : De signer une convention pour la formation avec Madame Marie-Hélène HURTIG auto-entrepreneur en conseil et formation pour adultes, domiciliée :
79 route départementale 96, La barque, 13710 Fuveau.

Article 2 : Le coût de la formation s'élève à 800 euros, pour l'animation de la journée de formation et de temps de préparation, exonérée en TVA à 51.70 euros.
Le coût est inscrit au budget primitif de la commune et sera réglé par mandat administratif.

Article 3 : Le lieu de la formation se situe à la crèche multi-accueil le grand chêne 15 Av. des chênes 13960 Sausset-les-Pins le vendredi 9 mai 2025.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 8 avril 2025.

Le Maire,
Maxime MARCHAND



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre :

Ville de SAUSSET LES PINS
Multi Accueil Le Grand Chêne
6 avenue des Chênes,
13960 Sausset-les-Pins

Et

Marie-Hélène Hurtig, auto-entrepreneur en conseil et formation pour adultes,
Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)
Déclaration d'activité de formateur enregistrée sous le n° 93.13.15719.13 auprès du Préfet de région de
Provence-Alpes-Côte d'azur.

Code APE : 8559A**Numéro SIREN de l'organisme de formation : 800 923 534****Siret : 800 923 534 000 13****Domiciliée : 79 Route Départementale 96 , La Barque, 13710 Fuveau****Tel : 06/13/98/04/11 Mail : mh.hurtig@wanadoo.fr****Les interlocuteurs pour cette action de formation sont :****Léa Montarello, directrice du Multi Accueil Le Grand Chêne****Tel : 04 42 13 23 30****Mail : petiteenfance@saussetlespins.fr****I - OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION**

Le bénéficiaire entend faire participer les agents petite enfance de l'EAJE « Multi Accueil Le Grand Chêne » à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant : « Les nouvelles connaissances sur le jeune enfant au service des pratiques pédagogiques du quotidien »

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention, il a été lu et validé par le bénéficiaire.

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT : « Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ».

Public visé : Professionnels petite enfance. Equipe de l'EAJE Le Grand Chêne

Nombre total prévisionnel de participants : 16

Liste nominative prévisionnelle des participants :

Christine FAVOT, EJE

Léa MONTARELLO, Directrice

Sonia BRISSIAUD, Auxiliaire de puériculture

Auréli DROUX, Auxiliaire de puériculture

Pauline MARCOS, Auxiliaire de puériculture

Delphine MOSCHIETTO, Auxiliaire de puériculture

Coralie POURTIER, Auxiliaire de puériculture

Sophie RENVOISE, Auxiliaire de puériculture

Nathalie SEMPER, Auxiliaire de puériculture

Emilie FARINA, Animatrice d'éveil

Elodie FERRARO, Animatrice d'éveil

Sarah GROS, Animatrice d'éveil

Laurelenn LOPEZ, Animatrice d'éveil

Nadine LOPEZ, Animatrice d'éveil

Catia PACHECO, Animatrice d'éveil

Béatrice KUFOS, Référente pédagogique et handicap du pôle enfance familles de la mairie

Date de la session : vendredi 9 mai 2025

Nombre d'heures par stagiaire : 7 h

Horaires de formation : 8 h30 /12h30-13h30/16 h 30

Formateur : La formation sera animée par Marie Hélène Hurtig

Convention de formation M H Hurtig 9 mai 2025

« Les nouvelles connaissances sur le jeune enfant au service des pratiques pédagogiques du quotidien »
Multi accueil Sausset les Pins

Lieu de la formation : Locaux de la crèche, 6 avenue des Chênes. 13960 Sausset

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) participant(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : **800 euros, pour l'animation de la journée de formation et temps de préparation**, Exonérée de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code général des impôts et en sus les frais de déplacement estimés à **51.7 euros**.

Au vu de l'acceptation du devis, le règlement sera effectué par virement à l'ordre de Marie-Hélène Hurtig sur son compte (l'intervenant fournira un RIB) après présentation d'une facture et d'une note de frais établie pour les déplacements.

Moyens matériels : L'intervention aura lieu dans les locaux de la crèche, équipés de chaises, tables, point sanitaire, paper board, vidéoprojecteur et mur adapté pour projeter.
Si nécessaire, des documents support de travail pour la journée seront photocopiés par l'organisateur.

IV – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE : Plusieurs échanges téléphoniques avec la directrice de la crèche et plusieurs échanges mails en amont de la formation, ont permis d'évaluer la demande et de valider le programme proposé, joint à cette convention.

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION : Un bilan oral sera fait à la fin de la journée. Ce bilan sera complété par un questionnaire d'évaluation qui sera remis à chaque participant à l'issue de la journée pour évaluer la session.

VII MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION : Une feuille d'émargement attestant de la présence des stagiaires le matin et l'après-midi sera signée le jour de la formation par chacun des participants et par la formatrice. A l'issue de la formation, chaque stagiaire recevra une attestation de présence pour la journée.

VIII – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION : Si le temps de formation ne peut être effectué du fait de l'une ou l'autre des parties, il sera reporté à une date ultérieure, d'un commun accord entre l'organisateur et l'intervenant. En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.
La diminution du nombre de participants bénéficiaires de la formation ne modifiera pas le prix facturé.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 20 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 500 Euros à titre de dédit. Cette somme de 500 euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire.

Fait à Fuveau le 5 avril 2025

L'entreprise bénéficiaire

Nom et qualité du signataire
Signature et cachet

L'organisme de formation

Nom et qualité du signataire
Signature et cachet

Maxime MARCHAND



Marie HÉLÈNE HURTIG
Formatrice / Consultante
Route d'Aix La Barque - 13710 FUYEAU
SIRET : mh.hurtig@wanadoo.fr
009 923 534 00013 - APE 8559 A

Convention de formation M H Hurtig 9 mai 2025

« Les nouvelles connaissances sur le jeune enfant au service des pratiques pédagogiques du quotidien »
Multi accueil Sausset les Pins